

Motion sur les médailles

La section 04 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

La section estime que remettre aux lauréats d'une médaille des primes individuelles d'un montant élevé en regard des salaires change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions. Les critères et modalités de candidature à ces médailles (nomination, classe d'âge, nombre de lauréats ...) sont aujourd'hui inadaptés.

La section 04 craint également que l'éclairage sur des résultats importants obtenus par les lauréats qu'apportait l'obtention d'une médaille s'efface au profit d'une personnalisation excessive pouvant déboucher sur des tensions destructurantes et nuisibles au travail collectif et travail d'équipe.

Adoptée à l'unanimité

Motion sur l'attractivité des carrières : promotions et primes

La section 04 se félicite de l'augmentation annoncée du nombre de promotions à partir de 2010, nombre qui devrait croître dans les années à venir. Cet élément renforce clairement l'attractivité des carrières scientifiques au CNRS.

En revanche, elle estime que le dispositif d'attribution des « primes d'excellence scientifique » pose de multiples problèmes, tant sur l'adossement automatique de ces primes à des prix scientifiques, que sur le fait de les conditionner à un « engagement à enseigner ».

Adoptée par 13 oui, 1 non et 2 abstentions